

Correspondance

Une de nos lectrices nous écrit pour nous demander de mener campagne afin que les mères de famille, les veuves et les célibataires, les filles ayant des parents âgés pauvres, aient un droit de priorité dans les emplois sur les femmes mariées sans enfants.

Il est normal que les personnes qui ont de lourdes charges considèrent comme un abus le fait que des femmes qui pourraient vivre avec le salaire de leur mari occupent des places dont d'autres auraient un besoin absolu; mais combien risquerions-nous d'être plus injustes encore, en réclamant pour une catégorie déterminée, des dispositions d'ordre général. Une femme mariée sans enfants peut avoir besoin d'un salaire pour entretenir des parents âgés, elle peut aussi vouloir le faire parce que son mari ne rapporte pas au foyer l'argent qu'il gagne et puis enfin parce qu'elle a le droit d'aimer son métier et qu'il serait injuste de la mettre en demeure d'opter entre le mariage et la profession. De plus, l'aisance qu'elle acquiert n'est dirigée *contre personne*, elle sert, au contraire, la collectivité, son pouvoir d'achat en s'élargissant, ne pouvant que favoriser le bien-être d'autres travailleurs.

Nous avons préféré répondre par la voix de *La Française* à Mme Jeanne L..., car son appel nous a émues et ce qu'elle nous a écrit, d'autres bien souvent le pensent. Mais ce que nous tenons à lui dire, pour terminer, c'est que sans prendre position contre la liberté du travail des femmes, nous estimons avec elle que c'est un devoir de conscience pour celles qui travaillent de ne le faire en aucun cas à prix réduit, sous forme de salaire d'appoint, car là elles seraient inexcusables et le travail ainsi accepté ne serait plus un droit, mais une sorte de privilège qu'elles se seraient octroyé aux dépens d'autrui.

Sur ce plan là nous sommes donc avec Mme Jeanne L... Autrement dans l'intérêt même de *toutes* les femmes nous croyons qu'il faut trouver ailleurs que dans la brimade de quelques-unes, la solution d'une question angoissante. Et nous avons la conviction que c'est en cherchant à ranimer la vie économique de notre pays, en donnant moins de place aux luttes et aux querelles des politiciens, en ayant plus confiance dans les destinées de la France que nous arriverons à un redressement matériel et moral qui assurera enfin du travail à tous.

C. Brunswick

1936-01-02

n° 1178